

Note de version 4.2.3 du SI SIAO

La version 4.2.3 met en œuvre un nouveau module dédié à la gestion des SIAO à partir d'un écran unique. Ces évolutions ont pour objectif de simplifier le fonctionnement historique, de fusionner les SIAO 115 et insertion, et d'intégrer de nouveaux profils utilisateurs. A terme et grâce à la mise en place des nouveaux profils, le switch 115/insertion disparaîtra.

I. Evolutions

1. Gestion des utilisateurs

Mise en place des nouveaux profils

Le module SIAO amorce la **mise en place de nouveaux profils utilisateurs** se cumulant avec les profils existants. Pour l'instant **cette évolution est transparente** pour les utilisateurs concernés, c'est-à-dire qu'elle est **invisible** dans l'utilisation quotidienne du SI SIAO.

Cette évolution permet d'ouvrir les droits de gestion des SIAO aux **profils Administrateur SIAO**. Dans le SI SIAO actuel cela correspond aux utilisateurs qui cumulent les profils suivants :

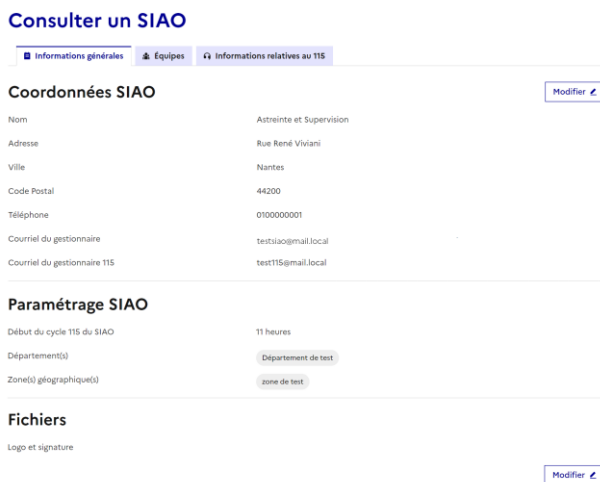
- Un profil de l'offre (Utilisateur Premier Accueil-UPA, Utilisateur Hébergement Logement-UHL, Gestionnaire Local-GL ou Gestionnaire de Structure-GS)
ET
- Un profil SIAO (OPSIAO et/ou AF 115)

Cette étape intermédiaire constitue un prérequis à la **mise en place des nouveaux profils uniques**.

2. Gestion des demandes

4247 – Gestion des cycles de demande d'hébergement d'urgence 115

Chemin : Administration > Gestion des SIAO > SIAO X > Informations générales



Consulter un SIAO

Informations générales | Équipes | Informations relatives au 115

Coordonnées SIAO

Nom	Astrelinte et Supervision
Adresse	Rue René Viviani
Ville	Nantes
Code Postal	44200
Téléphone	0100000001
Courriel du gestionnaire	test15o@gmail.local
Courriel du gestionnaire 115	test115@gmail.local

[Modifier ↗](#)

Paramétrage SIAO

Début du cycle 115 du SIAO	11 heures
Département(s)	Département de test
Zoné(s) géographique(s)	zone de test

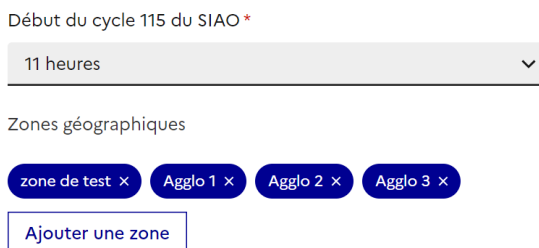
Fichiers

Logo et signature

[Modifier ↗](#)

Fig. 1 – Ecran de consultation des Informations générales d'un SIAO

Paramétrage SIAO



Début du cycle 115 du SIAO *

11 heures

Zones géographiques

zone de test × Agglo 1 × Agglo 2 × Agglo 3 ×

[Ajouter une zone](#)

Fig. 1.1 - Ecran de modification du cycle 115

La configuration du cycle de clôture des demandes d'hébergement d'urgence peut désormais s'effectuer à partir de l'écran de configuration du SIAO.

Lors de la configuration du cycle du SIAO, l'utilisateur n'a pas à **renseigner de territoire associé au cycle**.

Enfin, si la configuration est faite, et lorsqu'une demande d'hébergement d'urgence non pourvue associée au SIAO arrive à échéance (selon le cycle prédéfini), alors celle-ci se clôture automatiquement, et n'est plus modifiable. Elle reste cependant supprimable par un profil Administrateur Fonctionnel 115 uniquement.

4245 – Supprimer les champs associés aux délais maximums d'arrivée ou de sortie des ménages en demandes orientées vers une structure insertion ou un accompagnement

Les délais maximums de déclaration d'arrivée et de sortie des ménages en dispositifs sont levés. Il sera désormais possible, afin de faciliter le paramétrage des SIAO, de saisir des dates **au-delà des délais précédemment contraignants de 120 jours glissants**.

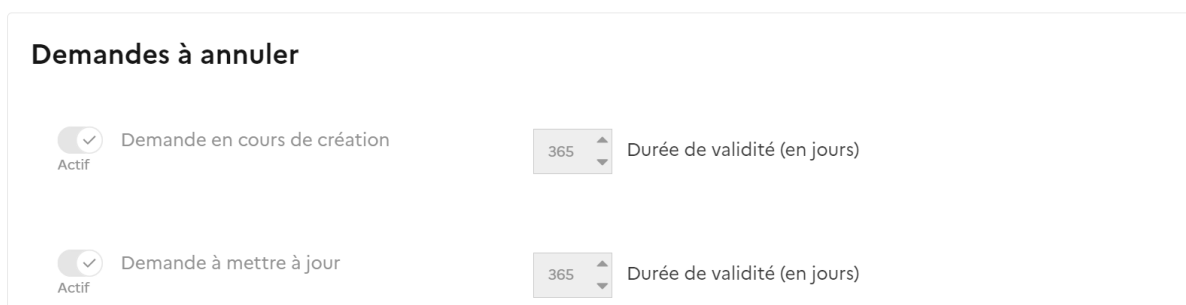
6522 – 4344 – Durées de validité et harmonisation de l'annulation automatique des demandes insertion

La durée de validité **par défaut** des demandes insertion au statut « **en cours de création** » et « **à mettre à jour** » est maintenant de 365 jours.

Les demandes insertion au statut "**En cours de création**" ou "**A mettre à jour**" non modifiées depuis plus de 365 jours sont **automatiquement annulées**, afin de ne pas conserver de demandes obsolètes.

Aussi, lorsqu'une demande insertion au statut "**En cours de création**" ou "**A mettre à jour**" est mise à jour avant l'échéance des 365 jours, alors **le délai avant annulation est réinitialisé** à 365 jours avant annulation automatique.

Ce paramètre est activé par défaut et non modifiable. Il y a toujours la possibilité pour **les profils Opérateur SIAO uniquement, de lever l'annulation au cas par cas** (bouton « Réactiver » dans l'écran de la demande Insertion).



Demandes à annuler

<input checked="" type="checkbox"/> Actif	Demande en cours de création	365	Durée de validité (en jours)
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	Demande à mettre à jour	365	Durée de validité (en jours)

Fig. 2 – Paramétrage par défaut des demandes Insertion à annuler

Chemin : Administration > Paramétrage des demandes Insertion

4564 – Paramétrage de la validité des demandes Insertion d'un SIAO

Il sera désormais possible de paramétrer la validité des demandes Insertion d'un SIAO à partir de la page unique de gestion du SIAO.

Seuls les profils **Administrateur SIAO** pourront effectuer des modifications sur le paramétrage des demandes. Ces informations seront cependant consultables par profils Ecoutant et Opérateur SIAO.

Chemin d'accès : Administration > Paramétrage des demandes Insertion

Voir captures page suivante

Paramétrer les demandes insertion

Sélectionner un SIAO

Modifier

Demandes à mettre à jour

Demande transmise au SIAO compétent

Inactif

Demande inscrite sur une liste d'attente

Actif

Valable 30 jours

Demande à compléter

Inactif

Orientation en attente de confirmation des structures

Inactif

La demande n'a plus d'orientation en attente

Inactif

Fig.3 – Paramétrage de la validité des demandes SIAO_Ecran de consultation

Annuler

Enregistrer les modifications

Demandes à mettre à jour



Inactif

Demande transmise au SIAO compétent

Durée de validité (en jours)



Actif

Demande inscrite sur une liste d'attente

Durée de validité (en jours)



Inactif

Demande à compléter

Durée de validité (en jours)



Inactif

Orientation en attente de confirmation des structures

Durée de validité (en jours)



Inactif

La demande n'a plus d'orientation en attente

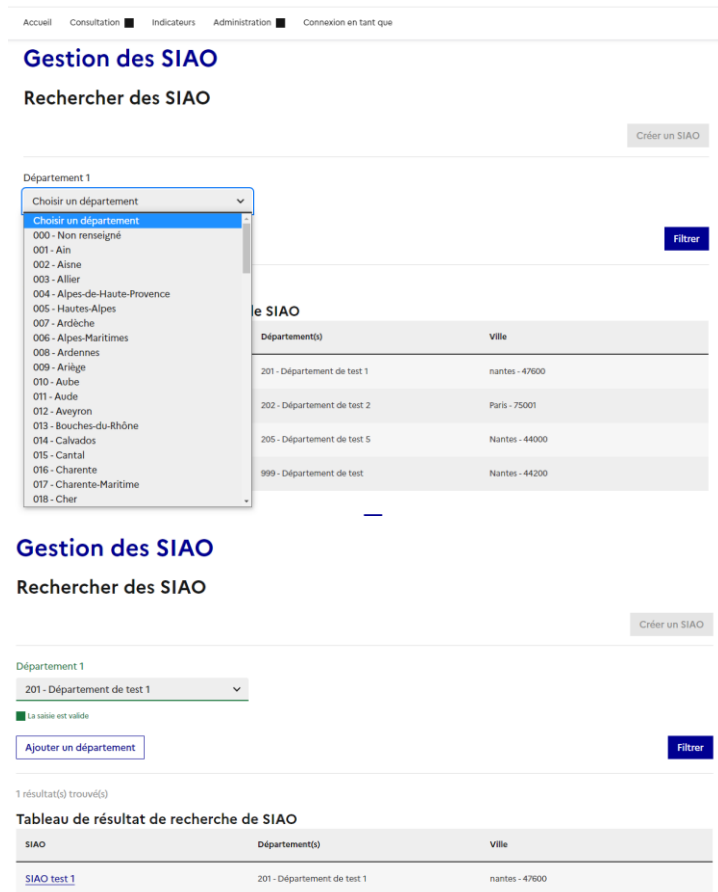
Durée de validité (en jours)

Fig.3bis – Paramétrage de la validité des demandes SIAO_Ecran de modification

3. Gestion des SIAO

6653 – 6201 – 5928 – 5927 – Rechercher un SIAO par département

Chemin : Administration > Gestion des SIAO



Accueil Consultation Indicateurs Administration Connexion en tant que

Gestion des SIAO

Rechercher des SIAO

Créer un SIAO

Département 1

Choisir un département

- Choisir un département
- 000 - Non renseigné
- 001 - Ain
- 002 - Aisne
- 003 - Allier
- 004 - Alpes-de-Haute-Provence
- 005 - Hautes-Alpes
- 007 - Ardèche
- 006 - Alpes-Maritimes
- 008 - Ardennes
- 009 - Ariège
- 010 - Aube
- 011 - Aude
- 012 - Aveyron
- 013 - Bouches-du-Rhône
- 014 - Calvados
- 015 - Cantal
- 016 - Charente
- 017 - Charente-Maritime
- 018 - Cher

Tableau de résultat de recherche de SIAO

Département(s)	Ville
201 - Département de test 1	nantes - 47600
202 - Département de test 2	Paris - 75001
205 - Département de test 5	Nantes - 44000
999 - Département de test	Nantes - 44200

Créer un SIAO

Département 1

201 - Département de test 1

La saisie est valide

Ajouter un département

1 résultat(s) trouvé(s)

Tableau de résultat de recherche de SIAO

SIAO	Département(s)	Ville
SIAO test 1	201 - Département de test 1	nantes - 47600

L'utilisateur peut désormais rechercher un SIAO par numéro de département dans les critères de recherche.

Aussi, lorsqu'un critère de recherche est sélectionné, alors le SIAO associé à ce département ressort à la recherche. Enfin, la recherche ne renvoie plus à un SIAO différencié 115 et Insertion, mais affiche un SIAO unique par département de recherche.

Fig. 4 – Ecran de recherche d'un SIAO par département

L'affichage d'un SIAO déployé sur plusieurs départements est corrigé. Désormais **une seule ligne apparait par SIAO** peu importe le périmètre géographique de ce dernier, dans les cas très rares où le périmètre du SIAO ne couvre pas un unique département.

4490 – 6467 – Consulter et modifier un SIAO

Chemin : Administration > Gestion des SIAO

Les profils **Administrateur National (AN)** peuvent consulter et éditer les informations de tous les SIAO.

Les profils **Administrateur SIAO (AS)** peuvent consulter et modifier les informations de leur SIAO de rattachement, afin de vérifier et mettre à jour ces dernières.

Tous les utilisateurs SIAO peuvent visualiser les départements associés à leur SIAO. Les profils Administrateur départemental, écoutant ou OPSIAO, peuvent consulter les informations de leur SIAO de rattachement, mais ne peuvent pas les éditer.

Seuls les profils AN peuvent dissocier et ajouter des départements à un SIAO. Les SIAO sont obligatoirement associés à un département minimum. La validation de modification du SIAO sera bloquée si le SIAO édité ne répond pas à cette condition.

Inversement, **un département ne peut pas être rattaché à plusieurs SIAO.**

Enfin, les AN et AS peuvent aussi configurer le cycle de clôture des demandes d'hébergement d'urgence, le renseignement du territoire associé au cycle n'est plus à renseigner (la variable a été supprimée par souci de simplification).

6266 – 4249 – 6512 – Fusion des SIAO 115 et Insertion

Désormais les SIAO 115 et Insertion sont fusionnés en un **SIAO unique non typé** afin de ne plus avoir de distinction entre les SIAO administrant un même département. La gestion du SIAO s'effectue désormais sur un **écran unique**.

Cependant, la distinction persiste pour ce qui concerne les accès aux dossiers des ménages et demandes.

Certaines données des précédents écrans sont reprises : ces informations sont soit celles du SIAO Insertion (s'il existait), soit celles du SIAO 115 dans leur globalité. Pour certains champs, si l'information n'est pas renseignée dans le SIAO Insertion, alors elle est récupérée dans le SIAO 115 (même si les autres informations récupérées proviennent du SIAO Insertion).

Les objets « signature » et « logo » n'ont en revanche, pas pu être repris. Un Administrateur SIAO peut alors les ajouter, via la page de gestion du SIAO.

Chemin : Administration > Gestion des SIAO

4246 – 6451 – 6452 – Mutualiser les onglets des SIAO

En conséquence de la fusion des SIAO 115 et Insertion, la **gestion des utilisateurs SIAO** (AF 115, Opérateurs SIAO, Écoutants, Coordinateurs, Statisticiens) et **structures** est modifiée :

Les utilisateurs SIAO issus des SIAO 115 et Insertion et les structures rattachées au SIAO correspondant, sont désormais rassemblés, afin d'avoir les utilisateurs et les structures dans un onglet dédié sans distinction 115 ni insertion.

Chemin d'accès : Administration > Gestion des SIAO > [Sélection SIAO] > Equipe

Voir capture page suivante

Consulter un SIAO

Informations générales

Équipes

Informations relatives au 115

Équipes

Dans le cadre de la mise à jour des profils utilisateurs du SI SIAO, des utilisateurs peuvent détenir des profils différents et associés à plusieurs SIAO. Ce tableau restitue l'intégralité des profils des utilisateurs, ce qui rend possible que certains profils indiqués soient liés à un autre SIAO que celui actuellement consulté.

56 résultat(s) trouvé(s)

Tableau des utilisateurs rattachés au SIAO

Prénom / Nom	Profil(s)	Téléphone	Courriel
Prénom1 Nom1	Ecoutant	01 02 03 04 05	testmail@mail.local
Prénom2 Nom2	Administrateur Fonctionnel 115, Opérateur SIAO	01 02 03 04 05	testmail@mail.local
Prénom3 Nom3	Ecoutant	01 02 03 04 05	testmail@mail.local

Fig. 5 – capture d'écran onglet équipe non différencié

6612 – Non conservation du territoire de St Pierre et Miquelon (et des données associées)

Le territoire St Pierre-et-Miquelon, n'ayant pas de SIAO propre, est désormais supprimé. En conséquence de quoi, l'ensemble des données rattachées à ce territoire sont supprimées.

II. Annuaire des contacts privilégiés 115

Lorsqu'une situation à risque a été identifiée au cours de l'audition ou de l'échange avec une personne victime de violences et que celle-ci ne peut être hébergée en toute sécurité à son domicile ou chez un proche, les forces de l'ordre peuvent consulter, via leur intranet, **l'annuaire des contacts privilégiés des 115**. Celui-ci leur permettra d'établir un contact avec le SIAO du département souhaité pour l'hébergement de la victime, en outrepassant l'attente du numéro d'urgence national 115. Le SIAO pourra indiquer aux forces de l'ordre le lieu où conduire la victime pour sa prise en charge. **L'annuaire remplace la fonction de cartographie des places précédemment disponible et peu mise à jour.**

Cette page d'annuaire pourra être rendu accessible à d'autres services partenaires du SIAO (le 3919, le 114 ...) via un profil dédié, dans un second temps.

Aussi, vous trouverez à la suite de cette note de version la « Notice d'utilisation de l'annuaire des contacts privilégiés des SIAO par les services de police et de gendarmerie ». Cette notice sera transmise aux forces de l'ordre à l'occasion du déploiement de l'annuaire sur le SI SIAO.

1. Consultation

Utilisateurs internes – au sein des SIAO

Les profils **Administrateurs SIAO** au sein des SIAO ainsi que les **Administrateurs Nationaux** ont accès en consultation et modification aux informations de contacts privilégiés des 115, à des fins de vérification et de mise à jour le cas échéant.

Chemin : Administration > Gestion des SIAO > Informations relatives au 115

Consulter un SIAO



The screenshot shows a web interface with three tabs: 'Informations générales', 'Équipes', and 'Informations relatives au 115'. The 'Informations relatives au 115' tab is active. Below the tabs, the title 'Informations relatives au 115' is displayed with a 'Modifier' button. A descriptive paragraph follows, explaining that the contact information is for privileged partners (3919, 114, etc.) used for emergency services. Below this is a table with four rows of contact information. At the bottom, there is a note about optional information regarding emergency service availability.

Informations générales	Équipes	Informations relatives au 115
------------------------	---------	-------------------------------

Informations relatives au 115 Modifier ↗

Les informations de contact renseignées ici sont destinées aux partenaires privilégiés (3919, 114 par exemple) et transmises via un interfaçage aux partenaires des forces de l'ordre pour faciliter la mise à l'abri des personnes victimes de violence.

Numéro de la ligne partenaire	01 02 03 04 05
Numéro noir du 115	01 02 03 04 05
Email générique du 115	mail115@mail.local
Email du référent 115	mailtest@mail.local

Optionnel - Description du fonctionnement de l'astreinte et des plages horaires de disponibilité

Fig. 6 – Ecran de consultation_profil Administrateur SIAO

Informations de contact :

- **Numéro de la ligne partenaire** : la ligne partenaire est un contact privilégié avec le 115 du département. Elle permet de contourner l'attente sur la ligne 115 destinée au grand public.
- **Numéro noir du 115** : le numéro noir est le numéro à 10 chiffres du 115 du département. Son usage permet de contourner la géolocalisation de l'appel au 115. Il est donc strictement confidentiel. Si le SIAO possède une ligne partenaire, elle est à privilégier.
- **Email générique du 115** : email du plateau des écoutants pouvant recevoir des demandes spécifiques ou des informations de la part des forces de l'ordre. Conformément au RGPD, aucune donnée à caractère personnelle ne pourra transiter par mail.
- **Email du référent 115** : email de la personne chargée de la coordination du 115 pouvant recevoir des informations de la part des forces de l'ordre. Conformément au RGPD, aucune donnée à caractère personnelle ne pourra transiter par mail.
- **Zone de saisie libre (optionnel)** : Description du fonctionnement de l'astreinte et des plages horaires de disponibilité

5700 – Utilisateurs externes (connexion SSO)

En tant qu'utilisateurs externes (profil dédié Annuaire PVV) connectés via SSO, les forces de l'ordre ont accès aux informations de contacts privilégiés du 115 et peuvent consulter (en lecture seule), à des fins opérationnelles, les informations selon le département souhaité, en contournant la file d'attente et/ou la géolocalisation. Le profil dédié permet d'accéder exclusivement à l'annuaire de contacts des 115 dans le SI SIAO.

En l'absence d'informations renseignées, l'utilisateur est invité à contacter directement le 115, via le numéro unique 115.

Annuaire des contacts privilégiés

Les champs indiqués par une * sont obligatoires.

Contacteur le 115 en tant que partenaire privilégié

Département *

Il s'agit du département de votre SIAO, pour lequel vous indiquez les informations à destination du partenaire

Choisir un département

Afficher les informations de contact

Fig. 7 – Choix du département à contacter

Consulter un SIAO

Informations générales

Équipes

Informations relatives au 115

Informations relatives au 115

Modifier

Les informations de contact renseignées ici sont destinées aux partenaires privilégiés (3919, 114 par exemple) et transmises via un interfaçage aux partenaires des forces de l'ordre pour faciliter la mise à l'abri des personnes victimes de violence.

Numéro de la ligne partenaire	01 23 45 67 89
Numéro noir du 115	01 23 45 67 89
Email générique du 115	mail.test@mail.local
Email du référent 115	mail.test@mail.local

Optionnel - Description du fonctionnement de l'astreinte et des plages horaires de disponibilité

Fig. 7bis – Ecran de consultation de l'Annuaire des contacts privilégiés 115

2. Modification

4801 – Préciser les contacts privilégiés du 115

Les profils **Administrateur SIAO** seront en mesure de **renseigner et modifier les informations relatives aux contacts privilégiés du 115**, via une page dédiée :

Chemin : Administration > Gestion des SIAO > Informations relatives au 115.

Les profils **Administrateur Départemental** et **Administrateur National** peuvent accéder **en lecture seule** à ces informations, via une page dédiée :

Chemin : Administration > Gestion des SIAO > Informations relatives au 115.

Les données renseignées dans l'onglet « *Informations relatives au 115* » sont à la main des SIAO et services déconcentrés et peuvent être modifiées uniquement par les profils pré-cités.

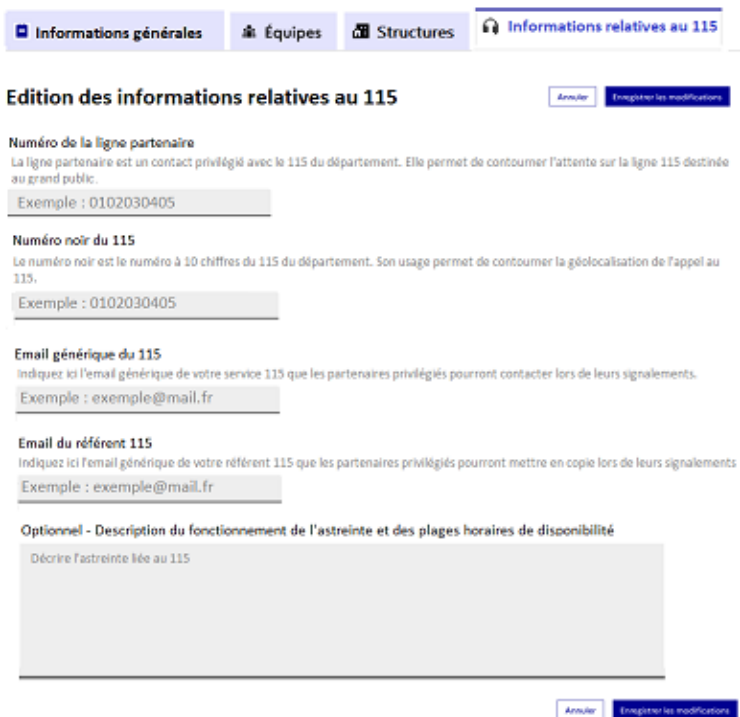


Fig. 8. – Ecran de modification

6101 – Accorder, modifier et révoquer un accès restreint à l'annuaire PVV à un utilisateur

Les profils administrateurs SIAO (ex : administrateur fonctionnel 115) pourront au cas par cas, accorder un accès aux forces de l'ordre (Police Nationale et Gendarmerie Nationale).

Les droits liés à ce profil « Annuaire PVV » sont strictement limités à l'annuaire PVV afin de partager les informations de contacts privilégiés.

Au même titre que la création, la modification des informations utilisateur et la révocation des droits d'accès à ces informations reste à la main de l'administrateur SIAO (ex. administrateur fonctionnel 115) du SIAO compétent.

L'accès à l'annuaire PVV est révocable à tout moment par l'Administrateur SIAO, du SIAO compétent.

5900 – Initialisation des contacts privilégiés du 115

Les informations de contacts privilégiés renseignées par les SIAO dans l'enquête 115 Dihal de 2023 sont intégrées dans la liste des contacts privilégiés afin de ne pas avoir à les saisir une seconde fois.

Ces informations sont les suivantes :

- Département
- Numéro de la ligne partenaire
- Numéro noir du 115
- Email du référent 115
- Optionnel - Description du fonctionnement de l'astreinte, et des plages horaires de disponibilité

4802 – Décommissionner la cartographie des places PVV

La cartographie des places PVV ne sera plus accessible dès lors que l'annuaire dématérialisé sera mis en production sur la plateforme SI SIAO.

Ce nouvel annuaire rend caduque le précédent outil cartographique accessible via le menu : Indicateurs > Cartographie.

6567 – Création de la page de déconnexion pour les profils PVV

Lorsque l'utilisateur SIAO se déconnecte de l'annuaire, il est automatiquement redirigé vers la page d'accueil du SI SIAO en mode connecté.

Lorsque l'utilisateur externe (profil ANNUAIRE_PVV) se déconnecte de l'annuaire, il est redirigé vers une page spécifique.

En cas de problème d'accès au SI SIAO après la mise en production, merci de vider le cache de votre navigateur et de réessayer.

Nous vous remercions pour votre aide dans l'amélioration continue du SI SIAO et restons à votre entière disposition par mail et via l'assistance téléphonique pour prendre en compte vos remarques.

L'équipe projet SI SIAO

Notice d'utilisation de l'annuaire des contacts privilégiés des SIAO par les services de police et de gendarmerie

Lorsqu'une situation à risque a été identifiée au cours de l'audition ou d'une intervention, et que la victime ne peut pas être hébergée en toute sécurité à son domicile ou chez un proche, les services de police ou de gendarmerie peuvent consulter, via leur intranet, l'annuaire des contacts privilégiés des 115, portés par les Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation (SIAO). Les SIAO recensent dans chaque département les demandes d'hébergement et de logement adapté ainsi que l'offre disponible en temps réel.

L'annuaire des contacts privilégiés des SIAO met à disposition 4 informations, à partir du code postal renseigné par l'agent :

- **Le numéro de la ligne partenaire** : il permet de contourner l'attente de la ligne 115 destinée au grand public.
- **Le numéro noir du 115** : il s'agit du numéro à 10 chiffres derrière la ligne 115. Il permet de contourner la géolocalisation mais renvoie sur la file d'attente du 115.
- **L'e-mail générique du 115** : adresse du plateau des écoutants du 115 départemental.
- **L'e-mail du référent du 115** : adresse générique du référent 115 du SIAO.

Pour toute prise de contact, le numéro de la ligne partenaire est à privilégier lorsqu'il existe. Au cours de l'échange téléphonique, l'écoutant du 115 prendra plusieurs informations pour pouvoir orienter la victime et ses enfants le cas échéant, vers une solution d'hébergement adaptée à la composition familiale et au niveau de dangerosité de la situation. **Il est rappelé que le partage d'informations doit se limiter aux éléments strictement nécessaires à l'orientation de la victime. Les éléments et détails servant à la procédure judiciaire ne doivent en aucun cas faire l'objet de cette transmission** (ex : le nom du mis en cause, la description des faits et leur qualification pénale, etc.).

Seront demandés au service de police ou de gendarmerie, avec l'accord de la victime, les éléments suivants :

- **Identification de la personne en demande d'hébergement** (nom, prénom, date de naissance, n° de téléphone)
- **Identification des enfants à héberger** (nombre, nom, prénom, lieu de scolarisation)
- **Nécessité d'une chambre/logement avec accès PMR**
- **Motif de la sollicitation** (violences conjugales/intrafamiliales, démantèlement d'un réseau d'exploitation sexuelle, etc.). Le détail des faits n'est pas communiqué.
- **Niveau de risque de la situation** afin de proposer un hébergement adapté au besoin de protection (diffus, collectif, présence de gardiennage 24h24, etc.)
- **Villes ou territoires à éviter** pour la sécurité de la personne

- **Possibilité pour la victime de se déplacer sur le lieu d'hébergement** et le cas échéant sur quel périmètre

D'autres informations sont susceptibles d'être demandées pour affiner les besoins du ménage (ex : situation de maternité, demande d'asile, etc.). Sur la base de ces éléments, l'écoutant 115 indiquera au service de police ou de gendarmerie la structure d'hébergement pouvant accueillir la victime. Il convient de s'assurer que **l'adresse de cette dernière n'apparaisse pas** dans le procès-verbal de l'audition.

L'usage des mails est optionnel, mais peut constituer une voie de recours supplémentaire auprès des SIAO :

- Dans le cas où le 115 ou la ligne partenaire ne répondent pas (saturation) ;
- Ou pour solliciter une confirmation de l'orientation effectuée par le SIAO, lorsque celle-ci n'a pas été immédiatement communiquée par l'écoutant 115 au service de police ou de gendarmerie lors de l'appel.